

Bell Canada—Loi

secteur que le gouvernement réglemente soit soigneusement limité et contrôlé, que ses profits puissent être utilisés dans d'autres secteurs et que son énorme marge d'autofinancement lui permette une expansion et des gains énormes dont les abonnés actuels du réseau téléphonique au Canada ne profiteront pas ou presque, tout cela montre le genre de capitalisme qui triomphe au Canada. C'est le genre de capitalisme auquel l'Opposition officielle et le parti au pouvoir sont heureux de souscrire à divers degrés.

Il est intéressant d'examiner les bilans et de voir ce qui se passe lors des assemblées annuelles. C'est amusant de voir que les présidents, les directeurs et les administrateurs de cette société sont très heureux. Ce n'est pas aussi amusant de songer aux projets de cette société qui essaie continuellement d'augmenter ses recettes au détriment des utilisateurs des services téléphoniques.

Il suffit de songer au fait que Bell Canada essaie de remplacer les tarifs forfaitaires par un tarif au prorata du nombre d'appels téléphoniques. La dernière nouveauté est la possibilité de faire payer les entreprises qui utilisent les lignes téléphoniques pour échanger des renseignements informatiques. La technologie moderne ouvre toutes sortes de perspectives fantastiques et l'une d'elle est la possibilité de surveiller les masses d'informations qui passent dans les câbles en comptant le nombre de bits, même si le nombre d'informations est astronomique, et d'envoyer à l'entreprise concernée une facture indiquant la quantité d'informations reçues. Ainsi, les sociétés qui possèdent un matériel ultra-moderne capable de transmettre des informations dans un laps de temps extrêmement court ne pourront pas passer à meilleur compte que les autres.

C'est une application intéressante, mais ce qui me préoccupe davantage, c'est la perspective pour les abonnés de recevoir une facture proportionnelle au nombre d'appels téléphoniques. Dans ce cas, au lieu d'offrir un service à tous les Canadiens moyennant un tarif de location forfaitaire, tous les abonnés pauvres qui ont encore les moyens de conserver un téléphone contribueront à faire de Bell Canada la société la plus rentable possible avec toutes ses entreprises.

Je suppose que les députés qui peuvent trop facilement s'installer dans leur confort et mener la vie privilégiée que le Parlement du Canada leur apporte risquent fort d'oublier les problèmes des abonnés téléphoniques. Ils risquent fort d'oublier que les associés sociaux qui ont besoin d'un téléphone pour rester en contact avec l'extérieur et pour continuer à chercher un emploi constateront que Bell Canada, grâce à l'autorisation du CRTC, les décourage d'essayer d'obtenir des informations fondamentales.

Je suppose que les ministériels, qui semblent se réjouir, se réjouiront sans doute moins lorsqu'ils devront répondre aux doléances de leurs électeurs. Ils se contenteront de lever gracieusement les bras au ciel en disant que c'est la loi, parce que le Parlement en a décidé ainsi. Ils ne préciseront sans doute pas qu'ils ont contribué à faire adopter cette mesure. C'est ce qu'ils feront au lieu de comprendre qu'on peut aller trop loin et que c'est le cas ici. Si le gouvernement laisse une telle chose se produire, en l'absence de l'opposition officielle, il deviendra plus difficile, voire impossible, à mes électeurs et aux citoyens de tout le pays de se payer un téléphone pour garder le contact. En fait, cela revient à limiter la diffusion de l'information, tellement importante pour la vie économique de notre pays. Le

gouvernement va amener les gens à considérer l'usage du téléphone non pas comme un droit, comme c'est actuellement le cas dans le pays qui a le plus grand nombre de téléphones par habitant, mais comme un privilège.

J'ai su ce que c'était, lorsque j'ai fait mes études universitaires à Baltimore, aux États-Unis, il y a vingt ans. Ma propriétaire se souciait beaucoup du nombre d'appels que je faisais, et même des appels locaux, car elle devait payer pour chacun d'eux. C'est certainement ce qui risque d'arriver si nous adoptons cette mesure et si le gouvernement laisse cette puissante société agir à sa guise de façon à s'enrichir aux dépens des citoyens, y compris les veuves et les chômeurs.

Je demande aux ministériels de se réjouir un peu moins des progrès que ce projet représente et d'en redouter un peu plus les conséquences. Sans doute est-il impossible de les convaincre de le rejeter, mais voilà pour quelles raisons nous nous opposons à cette mesure, comme l'a fait le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et comme d'autres membres de notre caucus le feront également.

• (1640)

Je me réjouis d'avoir pu parler de ce projet de loi et de me porter à la défense de mes électeurs qui s'inquiètent de ce que Bell Canada fera de son pouvoir, et de faire part des questions que suscitera la possibilité que le gouvernement appuie et renforce ce pouvoir.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Orlikow: Monsieur le Président, l'Association des consommateurs du Canada et d'autres organismes ont calculé qu'environ 97 p. 100 des Canadiens sont abonnés au téléphone. Si le nombre d'utilisateurs est élevé, c'est parce que le tarif mensuel est resté bas. Quel serait l'effet d'une brusque augmentation de ce tarif, d'après le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp), augmentation qui serait semblable à celle survenue aux États-Unis par suite de la déréglementation de l'industrie téléphonique et de la concurrence créée par les nouvelles compagnies à la Bell des États-Unis pour les tarifs de l'interurbain? Cette déréglementation a provoqué une montée en flèche des tarifs mensuels et bien d'autres augmentations sont prévues. Quels seraient les conséquences de pareilles augmentations pour les usagers de ce service dans sa circonscription, dont un bon nombre vivent dans de petites localités éloignées?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, la réponse à cette question doit inévitablement avoir quelque chose de conjectural. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour se rendre compte que des hausses brutales des tarifs téléphoniques ne pourront qu'avoir des effets nuisibles. L'un des problèmes auxquels mes prédécesseurs n'ont pas réussi à remédier dans la région de Thunder Bay en ce qui a trait à l'usage du téléphone, c'est celui des gens qui habitent à plus de 20 milles des limites de la ville et qui ne sont pas desservis par la compagnie des téléphones de la ville de Thunder Bay qui exploite le service téléphonique. Voilà un autre exemple de socialisme municipal qui se présente dans diverses villes canadiennes où le service téléphonique est exploité dans les limites de la ville comme un service public au même titre que le service de l'électricité.